



## Le SCOT continue... !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest de la Plaine de Versailles poursuit ses travaux d'élaboration. Après la première étape d'état des lieux, les élus du territoire ont élaboré le projet d'aménagement et de développement durable.

*Document d'urbanisme, le SCOT va prévoir le cadre de l'aménagement et du développement du territoire de la Plaine de Versailles (12 communes et un peu plus de 23 600 habitants : Les Alluets-le-Roi, Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolle, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche).*

**Le PADD du SCOT de la Plaine de Versailles définit un objectif de maintien des grands équilibres et intègre une dynamique de développement renouvelée. Pour cela, le PADD prévoit :**

- de préserver l'environnement et les paysages de la Plaine de Versailles ;
- de renforcer la valorisation économique et agricole du territoire ;
- de permettre un renouveau de la vie résidentielle.

### Un objectif : valoriser les paysages

-  Préservation des coteaux boisés
-  Valorisation des paysages de vallées
-  Sauvegarde et mise en valeur des paysages agricoles
-  Mode d'urbanisation contenu et travail sur les lisières



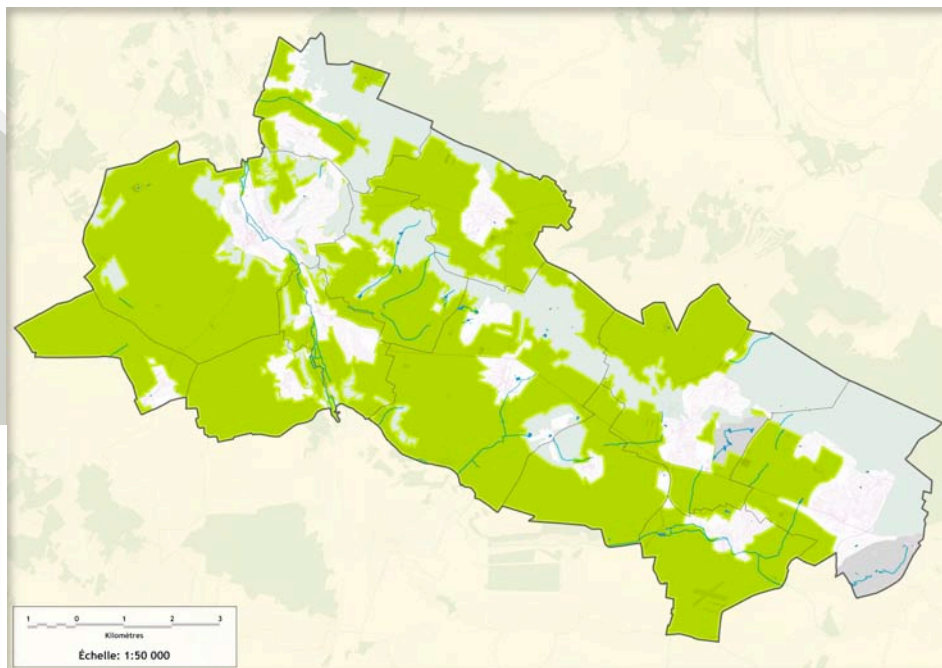
**Ce PADD a ensuite été décliné en** [des mesures] nécessaires à la mise en œuvre du projet de SCOT et ont une valeur juridique.



### Le DOO comprend les outils et leviers d'actions pour mettre en œuvre le PADD :


- Définition des mesures de protection des espaces agricoles pérennes et du paysage ;
- Définition d'une trame verte et bleue, armature de préservation de la biodiversité ;
- Organisation des modes de développement (polarités et transport, objectifs économiques et résidentiels, objectifs de qualité urbaine et d'optimisation de l'espace)

Carte des espaces agricoles pérennes : le développement de l'urbanisation y sera interdit.



#### LEGENDE

A titre d'orientation :

 **Les Espaces Agricoles Pérennes**  
(les limites floues correspondent à une marge d'appréciation de la délimitation précise de ces espaces de 50 mètres)

## La concertation avec la population

Pour faire suite aux premières étapes de la concertation du public, une nouvelle réunion publique est organisée et l'exposition du SCOT se poursuit avec 4 nouveaux panneaux à découvrir dans votre mairie :

**Une réunion publique sur le Document d'Objectifs et d'Orientation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se tiendra le 24 janvier à 20h30 à la Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche**

Une exposition publique de présentation de ce DOO se tient également en mairie de votre commune.

**Rendez-vous sur notre site internet pour retrouver toutes les informations et les documents en ligne à l'adresse suivante : <http://plainedeversailles.proscot.fr/>**

Vous pouvez nous faire part de vos remarques et de votre avis dans un registre mis à disposition à la mairie, où vous pourrez également consulter le dossier du SCOT contenant le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement durable et le Document d'Orientations et d'Objectifs.